

Seringues et autres déchets perforants : jamais dans le bac de tri !

De plus en plus de seringues se retrouvent dans les bacs de collecte sélective. Or ces instruments de soins, au même titre que les aiguilles, cathéters, lancettes... ne se recyclent pas. Pire, ils peuvent blesser ou infecter celles et ceux qui trient manuellement les déchets recyclables. Appelés « DASRI* perforants », ces déchets font l'objet d'une filière spécifique. Ne les jetons pas n'importe où !



« Malgré les gants de protections et les efforts de prévention, le risque est présent au quotidien » explique un responsable d'exploitation d'un centre de tri. Le risque, c'est celui de retrouver une seringue sur un tapis de tri. En 2013, près de 1300 arrêts de chaîne liés à la présence de DASRI perforants et une trentaine de piqûres d'agents ont été signalés dans les centres de tri du Sycotm. « Un cas de piqûre est forcément anxiogène pour les équipes, et plus encore pour l'agent concerné. Immédiatement conduit à l'hôpital, il devra attendre un mois pour connaître les résultats de ses analyses, avec le risque d'une infection ». Une situation difficile à accepter lorsqu'on sait que ces déchets dangereux ne devraient pas se retrouver dans les collectes sélectives. De nombreuses collectivités ont d'ailleurs mis en place des solutions locales pour organiser leur collecte (dans des déchèteries, centres municipaux de santé, bornes d'apport volontaire...), avant que la filière mise en place par l'éco-organisme DASTRI ne soit opérationnelle, en 2013.

Une solution unique pour les patients en auto-traitement

Cette filière s'adresse à tous les patients utilisant des aiguilles sans l'intervention d'un professionnel de santé, soit 1,4 millions de personnes. Ils stockent leurs seringues et aiguilles dans une « boîte à aiguilles » fournie gratuitement en pharmacie, sur présentation d'une ordonnance. Une fois pleine, ils la rapportent dans l'un des points de collecte à localiser sur www.dastri.fr, afin de garantir leur élimination en toute sécurité. « L'objectif initial de couverture du territoire est dépassé, avec près de 12 000 points de collecte », annonce Laurence Bouret, déléguée générale de l'éco-organisme. « Tout l'enjeu désormais est de faire connaître ce dispositif à l'ensemble des patients concernés ».

* Déchets d'activités de soins à risques infectieux

LES BONS GESTES

- Utilisez la « boîte à aiguilles » fournie gratuitement dans toutes les pharmacies.

Pour en savoir + :

www.dastri.fr

- Indiquer un autre dispositif éventuel (à compléter par la collectivité).

- N'hésitez pas à rappeler aux professionnels de santé intervenant à votre domicile (médecin, infirmière, vétérinaire...) qu'ils sont responsables de l'élimination des DASRI* perforants générés à cette occasion, et qu'ils doivent les reprendre.

- Dans tous les cas, ne jetez jamais ces déchets dans le bac **jaune (ou autre couleur en fonction des collectivités)** des recyclables !